

20 juil 2012 -20:45

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2012

Stagiaires judiciaires

Sur proposition de la ministre de la Justice Annemie Turtelboom, le Conseil des ministres a approuvé le recrutement complémentaire de 20 stagiaires judiciaires au 1er octobre 2012. Ce recrutement complémentaire est nécessaire suite à la scission de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles-Hal-Vilvorde.

Le nombre de places vacantes de stagiaire judiciaire pour 2012-2013 passe ainsi à 37 places néerlandophones (au lieu de 26) et 31 places francophones (au lieu de 22).

Le Conseil des ministres a par ailleurs fixé le nombre de places vacantes de stagiaire judiciaire pour l'année judiciaire 2013/2014 à 31 places pour le rôle linguistique néerlandais et 26 pour le rôle linguistique néerlandais.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de
la Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11
<http://www.justice.belgium.be>